



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 137

Perpignan, le 14 JUIN 2022

Objet : avis sur un dossier d'autorisation d'une centrale photovoltaïque par la société Arkolia

Monsieur le Chef de Service,

Vous sollicitez l'avis de la CLE sur le dossier cité en objet. Le projet consiste à construire une centrale photovoltaïque dans un bassin de rétention sur la commune de Perpignan.

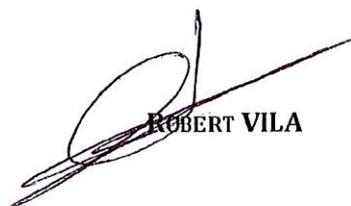
En termes **quantitatifs**, aucun volume d'eau n'est nécessaire pour le projet en exploitation, et l'imperméabilisation prévue sera restreinte.

En termes **qualitatifs**, le projet n'appelle pas de remarque particulière.

Par conséquent, le bureau de la CLE émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet.

Veillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA